

Avis concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité
Canton de Melbourne

Scrutin du
2022 11 27
année mois jour

Je, Cindy Jones, avise les :
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

- partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
 représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote par anticipation, accessibles aux personnes handicapées, aux endroits suivants :

Page 1 de 1

BUREAU DE VOTE		ENDROIT (Adresse)	SECTIONS DE VOTE RATTACHÉES À CE BUREAU (N°)
BVA*	BVI* (le cas échéant)		
✓		Hôtel de Ville au 1257, route 243, Canton de Melbourne	De 1 à 3
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation
* BVI : bureau de vote itinérant

B) que ces bureaux seront ouverts :

BVI	{	<input type="checkbox"/> 8 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le	<input type="text"/>	de	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	
			année mois jour		de	heure minute	à	heure minute
		<input type="checkbox"/> 7 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le	<input type="text"/>	de	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	
			année mois jour		de	heure minute	à	heure minute
BVA	{	<input checked="" type="checkbox"/> 7 ^e jour précédant celui du scrutin le	2022 11 20	de	12 h	à	20 h	
			année mois jour		de	heure minute	à	heure minute
		<input type="checkbox"/> 6 ^e jour précédant celui du scrutin (le cas échéant) le	<input type="text"/>	de	<input type="text"/>	à	<input type="text"/>	
			année mois jour		de	heure minute	à	heure minute

Signature



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

2022 10 28
année mois jour

Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

Canton de Melbourne

Scrutin du

2022 11 27
année mois jour

Je, Cindy Jones, certifie, sous mon serment d'office, que
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

Avis public concernant l'endroit bureau vote par ant. (SM-34) a été publié à la date et de la façon suivante :
Nom de l'avis

❖ **Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :**

affichage au bureau de la municipalité le
année mois jour

et

insertion dans le journal _____ le
Nom du journal année mois jour

❖ **Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 431) :**

affichage le 2022 10 28 aux deux endroits prévus :
année mois jour

1. 1257, route 243 (Hôtel de Ville)
Endroit

2. 1169, route 243 (L'Église St-Andrew's Church)
Endroit

Signature

Donné à Canton de Melbourne, le 2022 10 28
Municipalité année mois jour



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier